

Le 26 février 2021

Madame, Monsieur,

Entre le 27 octobre et le 09 novembre 2021^(*), vous serez appelé(e) à élire vos représentants : les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ile de la Réunion.

Afin de bien préparer ces élections, nous procédons actuellement à la révision des listes électorales. Aussi, nous vous adressons le questionnaire ci-joint, **à nous retourner dûment vérifié, complété et signé**, tant par vous-même que par les électeurs désignés.

Ce retour doit s'effectuer à l'aide l'enveloppe « T » prévue à cet effet **au plus tard le 30 avril 2021**.

Cette formalité est essentielle car elle conditionne la participation effective de votre entreprise au prochain scrutin, ci-après les dates des prochaines étapes clés de ces élections :

- ✓ Du 16 juillet au 25 août 2021 : consultation des listes électorales ^(*),
- ✓ Du 27 octobre au 09 novembre 2021 : scrutin ^(*),
- ✓ A partir du 18 novembre 2021 : proclamation des résultats ^(*).

Pour vous guider ou obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez aussi vous connecter sur www.reunion.cci.fr ou nous adresser vos demandes à electionsconsulaires2021@reunion.cci.fr

Vous trouverez dans ce courrier les documents suivants permettant de faire cette formalité :

- Notice explicative relative aux questionnaires à adresser aux électeurs en vue de modifier ou compléter la liste électorale
- Questionnaire de désignation des électeurs de la CCI Ile de la Réunion à retourner à l'aide de l'enveloppe « T ».

Comptant sur votre participation à ces prochaines élections, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Ibrahim PATEL

^(*) Sous réserve de confirmation par arrêté ministériel

Notice explicative relative aux questionnaires à adresser aux électeurs en vue de modifier ou compléter la liste électorale

Textes de référence :

Dans le cadre des opérations d'établissement des listes électorales, le code de commerce prévoit que :

« II. - Dans le ou les ressorts inclus dans la circonscription de la chambre, le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés, assisté du greffier de la juridiction, fournit à la commission et à la chambre de commerce et d'industrie territoriale, au plus tard le 31 janvier de l'année du renouvellement, la liste des personnes physiques et morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés relevant de la circonscription et remplissant les conditions fixées au II de l'article L.713-1. »

« La chambre de commerce et d'industrie territoriale demande à l'ensemble de ces personnes, avant le dernier jour du mois de février de la même année, par courrier ou par voie électronique, d'identifier ou de désigner, au plus tard le 30 avril, les électeurs tels que définis aux articles L.713-1 à L.713-3. Ces informations sont mises à disposition de la commission des listes électorales. »

Le projet de décret dont la parution est prévue courant février 2021, ne modifie pas de manière substantielle les dispositions relatives à la consultation des électeurs pour collecter des informations permettant d'identifier ou de désigner des électeurs représentants, mandataires ou supplémentaires au titre des effectifs qu'ils emploient dans la circonscription.

Pour ce faire, un questionnaire établi par chaque CCI est adressé, ou mis à disposition, des électeurs déjà identifiés par la CELE qui a débuté ses travaux de constitution de liste électorale ou la CCI elle-même à partir de son fichier et des données du RCS.

Informations contenues dans le questionnaire :

Il y a peu de changements par rapport aux élections de 2016, les données collectées sont toujours les mêmes, aux exceptions près suivantes :

- **La suppression des délégués consulaires par la loi PACTE** entraîne de facto la suppression de toutes les mentions obligatoires prévues dans l'ancienne version du questionnaire pour être inscrit sur la liste électorale des délégués consulaires.
- **La mention du ressort du Tribunal de commerce compétent pour l'entreprise ou l'établissement** ; cette donnée est utile pour les élections des juges de TC dès lors que la loi PACTE a substitué les membres élus des CCI et des CMA aux délégués consulaires pour élire les juges des TC, elle est disponible sur le site du ministère de la justice à l'adresse suivante : <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/liste-des-juridictionscompetentes-pour-une-commune-22081.html> en remplissant le nom de la commune de l'entreprise ou de l'établissement.
- **La collecte de l'adresse mail personnelle ou nominative professionnelle et du n° de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel de chaque électeur** désigné ou identifié dans le questionnaire ; si ces données sont renseignées par l'électeur, il pourra recevoir ses instruments de vote par mail ou SMS au lieu de les recevoir par courrier, la plate-forme de vote étant conçue pour cela.
- **Les mentions relatives au respect des règles RGPD** en matière de protection des données à caractère personnel collectées par le questionnaire (cf. modèle joint).

Pour rappel, les questionnaires sont des documents administratifs dont le seul usage est de compléter les listes électorales. Il ne saurait donc servir de support à une quelconque communication institutionnelle visant à inciter les électeurs au vote ni, a fortiori, à favoriser un ou plusieurs candidats à l'élection.

Destinataires des questionnaires

Les questionnaires doivent en principe être envoyés à tous les électeurs, qu'ils soient électeurs à titre personnel ou électeur représentant d'une société ou d'un EPIC, quelle que soit la taille de l'entreprise dans la circonscription, le questionnaire n'étant pas réservé à la déclaration des seuls électeurs supplémentaires.

Pour les établissements sièges situés dans la circonscription, le questionnaire doit être adressé au représentant légal de l'entreprise ou au chef d'entreprise individuel.

Pour les établissements secondaires ou complémentaires, le questionnaire doit être adressé au dirigeant de l'établissement ;

Toutefois si celui-ci est le représentant légal de l'entreprise dont le siège ou l'établissement principal est situé dans la circonscription ou hors de la circonscription, le questionnaire doit être adressé à ce dernier.

D'une manière générale, si l'établissement siège des établissements secondaires ou complémentaires est situé dans une même circonscription, il est recommandé dans ce cas d'adresser le questionnaire relatif à ses établissements à l'établissement siège.

De même il est également possible d'envoyer tous les questionnaires destinés aux établissements d'un groupe d'entreprises situés dans la circonscription à un destinataire unique que le responsable légal de ce groupe aura désigné à la CCI (*exemple : les établissements d'un groupe d'entreprises et d'établissements pour lesquels le représentant légal de la société a désigné des directeurs régionaux pour remplir les questionnaires des établissements du Groupe*).

Date d'envoi et de retour des questionnaires

Le code de commerce prévoit que les questionnaires doivent être adressés aux électeurs avant la fin du mois de février 2021.

Compte tenu de la parution tardive du décret précité, les CCI qui éprouveraient des difficultés matérielles à respecter ce délai, peuvent décaler cet envoi de quelques jours.

La date de retour des questionnaires est fixée au 30 avril au plus tard.

Modalités d'envoi et de retour des questionnaires :

Le code de commerce laisse une très grande latitude aux CCI sur le choix du mode d'envoi du questionnaire aux électeurs, cela peut-être :

- Un envoi et retour par voie postale, notamment en joignant une enveloppe T de retour ;
- Un envoi par mail à l'adresse électronique de l'entreprise si celle-ci est connue de la CCI et retour par voie postale (*enveloppe T*) ou par voie électronique (*mail*) ; dans le cas d'un envoi par mail, la CCI peut mettre en place un système d'accusé réception automatique si les moyens techniques dont elle dispose le lui permettent ;
- Une mise à disposition du questionnaire (*ou d'une partie du questionnaire comme par exemple les rubriques ayant trait aux établissements secondaires ou aux électeurs supplémentaires*) en ligne sur le site Internet de la CCI à télécharger, remplir et signer par le déclarant et les électeurs désignés avec retour par mail à la CCI.

Il est bien entendu possible de mixer ces modes d'envoi comme, par exemple, en envoyant un courrier postal aux entreprises dont la CCI ne dispose pas de l'adresse mail et d'envoyer un mail à celles dont la CCI dispose de l'adresse en lieu et place du courrier postal.

QUESTIONNAIRE DE DESIGNATION DES ELECTEURS DE LA CCI ÎLE DE LA REUNION

A l'attention du responsable légal ou dirigeant de l'entreprise ou de l'établissement :

Vous serez appelé à élire au mois de novembre 2021 vos représentants au sein de la CCI Ile de la Réunion par voie électronique à distance. Vous recevrez à cet effet vos instruments de vote (*identifiants et code d'accès*) pour pouvoir élire sur la plate-forme de vote dédiée les membres de vos chambres de commerce et d'industrie.

Afin d'actualiser les informations vous concernant pour figurer sur la liste électorale en vue de l'élection de vos représentants, nous vous invitons à vérifier les données ci-dessous, afin de les valider (*si aucune modification ni complément*), ou les modifier ou les compléter, et de nous retourner signé le présent questionnaire, soit par mail, soit par courrier **avant le 30 avril 2021**.

L'inscription sur la liste électorale est une des conditions d'éligibilité aux mandats de membre de CCI à justifier en cas de candidature.

Identification de votre entreprise ou de votre établissement

Siret de l'établissement	N° Siret :	Nature de l'établissement	Etablissement siège ou principal (1)
			Etablissement secondaire ou complémentaire (1)

(1) Cocher la bonne case

Identification de l'entreprise ou de l'établissement	Les données actuelles	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Dénomination ou raison sociale :		
Enseigne :		
Nom commercial :		
Sigle :		
Adresse complète de l'établissement :		
Ressort du Tribunal de commerce compétent :		
Code APE de l'établissement :		
Catégorie professionnelle :		
Forme juridique :		
Effectif salarié à l'adresse ci-dessus :		
Effectif salarié total dans la circonscription de la CCI :		
N° Téléphone de l'entreprise :		
Adresse Mail de l'entreprise :		

Identification de l'électeur de droit de l'entreprise

Si vous êtes un(e) chef d'entreprise individuel vous êtes inscrit(e) d'office en qualité d'électeur à titre personnel sur la liste électorale.

Si vous êtes un(e) responsable légal(e) ou un(e) dirigeant(e) d'entreprise ou d'établissement sous forme de société ou d'établissement public industriel et commercial, vous êtes inscrit(e) d'office en qualité d'électeur de droit représentant de l'entreprise.

Identification de l'électeur de l'entreprise	Vos données actuelles	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom du chef d'entreprise ou du représentant légal		
Date de naissance (<i>information obligatoire et indispensable pour le vote électronique</i>) :		
Fonction au sein de l'entreprise (<i>obligatoire</i>) :		
Adresse Mail personnelle ou nominative professionnelle (<i>obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter</i>) :		
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel (<i>obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter</i>) :		
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Signature (<i>obligatoire</i>)		

Attention : Les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite doivent désigner, par délibération expresse conformément aux dispositions statutaires de la société, un représentant unique au titre des associés mentionnés au RCS. A défaut, la société ne pourra pas être représentée et ne sera donc pas être inscrite sur la liste électorale.

Identification du conjoint collaborateur, électeur de droit

Attention : uniquement pour les entreprises individuelles et les commerçants

Dans le cas où votre conjoint est immatriculé(e) au RCS en tant que conjoint collaborateur, il ou elle est également inscrit(e) d'office en qualité d'électeur de droit à titre personnel, dès lors qu'il ou elle est immatriculé(e) au RCS en cette qualité, et qu'il ou elle n'exerce pas une autre activité professionnelle.

Les personnes qui sont en situation de concubinage ne sont pas concernées par cette situation.

Identification du conjoint collaborateur <small>(uniquement pour les entreprises individuelles)</small>	Vos données actuelles	Corriger, modifier ou compléter ci-dessous
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom du conjoint collaborateur		
Date de naissance <small>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique) :</small>		
Adresse Mail personnelle ou nominative professionnelle <small>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter) :</small>		
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel <small>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter) :</small>		
Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal :		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Signature du conjoint collaborateur <small>(obligatoire) :</small>		

Désignation par l'électeur de droit d'un électeur représentant ou mandataire

En tant qu'électeur de droit d'une société ou d'un établissement public industriel et commercial, vous pouvez désigner ou mandater toute autre personne occupant une fonction dirigeante dans l'entreprise pour voter en vos lieu et place.

Si l'établissement à l'adresse ci-dessus est le siège de l'entreprise et que vous souhaitez désigner un représentant ou un mandataire pour voter en vos lieu et place au titre de l'entreprise, veuillez compléter le cadre ci-dessous.

Si l'établissement à l'adresse ci-dessus N'EST PAS LE SIEGE de l'entreprise, merci d'adresser le présent questionnaire au responsable de l'établissement siège afin qu'il désigne un représentant ou un mandataire pour voter en ses lieu et place en complétant le cadre ci-dessous.

Nom d'usage – Nom de naissance	Prénom	Date de naissance <small>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique)</small>	Fonction dans l'entreprise <small>(cf. liste des fonctions énumérées ci-dessous)</small>	Adresse mail personnelle ou nominative professionnelle <small>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter)</small>	N° tél. mobile personnel ou nominatif professionnel <small>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter)</small>	Signature de l'électeur représentant ou mandataire <small>(obligatoire)</small>
<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme						
Accord de l'électeur mandataire pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non						

Les **personnes désignées comme électeur(trice) représentant(e)** doivent occuper dans l'entreprise une des fonctions suivantes *(liste exhaustive)* :

- Président-directeur général ;
- Directeur général ;
- Président ou membre de conseil d'administration ;
- Président ou membre de directoire ;
- Président de conseil de surveillance ;
- Gérant ou co-gérant *(y compris salarié)* ;
- Président ou membre du conseil d'administration d'un EPIC ;
- Directeur d'un EPIC.

Les **personnes désignées comme électeur(trice) mandataire** doivent occuper dans l'entreprise ou l'établissement une fonction de cadre dirigeant impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

Désignation d'électeurs représentants ou mandataires pour des établissements secondaires

Attention : partie du questionnaire à remplir par le représentant légal ou le dirigeant de l'entreprise si celui-ci est inscrit comme électeur de droit au titre d'un ou plusieurs établissements secondaires situés dans la circonscription de la CCI.

Si vous êtes électeur de droit au titre d'un ou plusieurs établissements situés dans la circonscription de la CCI faisant l'objet d'une immatriculation secondaire ou complémentaire au RCS, vous pouvez désigner pour chaque établissement concerné un électeur représentant qui occupe une des fonctions énumérées ci-dessus ou un électeur mandataire qui occupe des fonctions de cadre-dirigeant impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'établissement pour voter en vos lieu et place. A défaut, vous resterez inscrits comme électeur de droit de ces établissements et serez appelé à voter au titre de ces derniers.

Les **personnes désignées comme électeur représentant** doivent occuper dans l'entreprise une des fonctions suivantes (*liste exhaustive*) :

- Président-directeur général ;
- Directeur général ;
- Président ou membre de conseil d'administration ;
- Président ou membre de directoire ;
- Président de conseil de surveillance ;
- Gérant ou co-gérant (*y compris salarié*) ;
- Président ou membre du conseil d'administration d'un EPIC ;
- Directeur d'un EPIC.

Les **personnes désignées comme électeur mandataire** doivent occuper dans l'entreprise ou l'établissement une fonction de cadre dirigeant impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

Etablissement # 1 – Désignation d'un électeur représentant ou mandataire	
Siret de l'établissement secondaire ou complémentaire	
Adresse complète de l'établissement secondaire ou complémentaire	
Code APE de l'établissement	
Collège électoral	
Effectif de l'établissement	
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom de l'électeur désigné	<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme
Date de naissance (<i>information obligatoire et indispensable pour le vote électronique</i>)	
Fonction au sein de l'établissement (<i>cf. liste des fonctions énumérées ci-dessus</i>)	
Adresse Mail personnelle ou nominative professionnelle de l'électeur désigné (<i>obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter</i>)	
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel de l'électeur désigné (<i>obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter</i>)	
Accord de l'électeur désigné pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Signature de l'électeur désigné (<i>obligatoire</i>)	

< à reproduire autant de fois que d'établissements secondaires concernés >

Désignation d'électeurs supplémentaires en fonction des effectifs de l'entreprise

Si vous employez plus de 10 salariés au titre de la totalité des établissements de votre entreprise dans la circonscription de la CCI, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs électeurs supplémentaires, dont le nombre total se cumule, selon les tranches d'effectifs suivantes :

- De 10 à 49 salariés : 1 électeur supplémentaire
- De 50 à 99 salariés : 1 second électeur supplémentaire
- De 100 à 999 salariés : 1 électeur supplémentaire par tranche de 100 salariés
- Plus de mille salariés : 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés

Si vous êtes électeur de droit à titre personnel et que votre conjoint collaborateur est également électeur de droit, ce dernier compte pour l'électeur supplémentaire ; dans ce cas vous ne pouvez donc pas désigner un électeur supplémentaire au titre de la tranche de 10 à 49 salariés.

Si vous êtes responsable légal ou dirigeant d'une société ou d'un EPIC, et que vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale en qualité d'électeur de droit de l'entreprise ou d'un ou plusieurs établissements secondaires ou complémentaires, vous ne pouvez pas vous désigner vous-même comme électeur supplémentaire.

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer au sein de l'entreprise une des fonctions dirigeantes énumérées ci-dessous ;

Les **personnes désignées comme électeur représentant** en qualité d'électeurs supplémentaires doivent occuper dans l'entreprise une des fonctions suivantes (*liste exhaustive*) :

- Président-directeur général ;
- Directeur général ;
- Président ou membre de conseil d'administration ;
- Président ou membre de directoire ;
- Président de conseil de surveillance ;
- Gérant ou co-gérant (*y compris salarié*) ;
- Président ou membre du conseil d'administration d'un EPIC ;
- Directeur d'un EPIC.

Les personnes **désignées comme électeur supplémentaire** doivent occuper dans l'entreprise ou l'établissement une fonction de cadre dirigeant impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

Electeur supplémentaire n°1 – Tranche de 10 à 49 salariés	
Siret de l'établissement	
Adresse complète de l'établissement	
Code APE de l'établissement	
Collège électoral	
Effectif de l'établissement	
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom de l'électeur désigné	<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme
Date de naissance (<i>information obligatoire et indispensable pour le vote électronique</i>)	
Fonction au sein de l'établissement (<i>cf. liste des fonctions énumérées ci-dessus</i>)	
Adresse Mail personnelle ou nominative professionnelle de l'électeur désigné (<i>obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter</i>)	
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel de l'électeur désigné (<i>obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter</i>)	
Accord de l'électeur désigné pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Signature de l'électeur supplémentaire (<i>obligatoire</i>)	

Electeur supplémentaire n°2 – Tranche de 50 à 99 salariés	
Siret de l'établissement	
Adresse complète de l'établissement	
Code APE de l'établissement	
Collège électoral	
Effectif de l'établissement	
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom de l'électeur désigné	<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme
Date de naissance <i>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique)</i>	
Fonction au sein de l'établissement <i>(cf. liste des fonctions énumérées ci-dessus)</i>	
Adresse Mail personnelle ou nominative professionnelle de l'électeur désigné <i>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter)</i>	
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel de l'électeur désigné <i>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter)</i>	
Accord de l'électeur désigné pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Signature de l'électeur supplémentaire <i>(obligatoire)</i>	

Pour les tranches supérieures à 99 salariés : à dupliquer autant de fois que d'électeurs supplémentaires en indiquant la tranche d'effectif concernée : exemple « *Tranche de 100 à 199 salariés* », « *Tranche de 200 à 299 salariés* », etc.

Electeur supplémentaire n° X – Tranche de à salariés	
Siret de l'établissement	
Adresse complète de l'établissement	
Code APE de l'établissement	
Collège électoral	
Effectif de l'établissement	
Nom d'usage – Nom de naissance – Prénom de l'électeur désigné	<input type="checkbox"/> Mr. <input type="checkbox"/> Mme
Date de naissance <i>(information obligatoire et indispensable pour le vote électronique)</i>	
Fonction au sein de l'établissement <i>(cf. liste des fonctions énumérées ci-dessus)</i>	
Adresse Mail personnelle ou nominative professionnelle de l'électeur désigné <i>(obligatoire ans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par mail pour voter)</i>	
N° Téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel de l'électeur désigné <i>(obligatoire dans le cas où vous souhaitez recevoir vos identifiants et code d'accès par SMS pour voter)</i>	
Accord de l'électeur désigné pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Signature de l'électeur supplémentaire <i>(obligatoire)</i>	

Déclarations finales et informations obligatoires

Signature du déclarant et des électeurs désignés

Le chef d'entreprise, et le cas échéant le conjoint collaborateur, le représentant légal ou le dirigeant d'entreprise ainsi que les électeurs désignés en qualité d'électeurs représentants, mandataires ou supplémentaires doivent apposer leur signature dans le cadre prévu à cet effet.

L'absence de signature entrainera la non prise en compte des informations renseignées pour le ou les électeurs concernés.

Par leur signature, le déclarant et les électeurs désignés attestent de la conformité des informations remplies les concernant et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité prévue à l'article au II de L.713-3 du code de commerce.

Signature du chef d'entreprise ou du représentant légal ou dirigeant de l'entreprise *(obligatoire)*

(IMPORTANT à lire attentivement) Mentions obligatoires relatives aux traitements des données à caractère personnel :

Les données personnelles recueillies dans le présent questionnaire sont intégrées dans les fichiers de la CCI Ile de la Réunion, et font l'objet par la CCI d'un traitement automatisé destinés aux opérations électorales réglementaires, notamment pour établir la liste électorale et permettre le vote des électeurs par la plate-forme de vote par Internet.

Dans le cadre de ce traitement, ces données seront communiquées aux prestataires qui assurent, pour le compte des CCI, la mise en œuvre et le fonctionnement de la plate-forme de vote par Internet ainsi que l'envoi des instruments de vote aux électeurs par voie postale ou électronique.

Certaines données personnelles des électeurs figurant sur la liste électorale et nécessaires au vote par Internet sur la plate-forme électronique ne figureront pas sur les listes électorales mises à dispositions du public dans les conditions prévues au code de commerce ; il s'agit :

- de la date de naissance, qui est une donnée indispensable au moment de l'identification et de l'accès à la plateforme de vote,
- de l'adresse mail personnelle ou nominative professionnelle et numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel, ces deux dernières données étant nécessaires si vous souhaitez recevoir les instruments de vote par mail ou par SMS. Si vous opérez pour ce choix, vos instruments de vote vous seront communiqués par mail ou par SMS en lieu et place d'un courrier postal.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement général des données personnelles du 27 avril 2016, vous pouvez accéder à vos données à caractère personnel et les faire rectifier. Toutefois, vous ne pouvez pas exercer votre droit d'opposition à leur traitement dans le cadre des opérations électorales réglementaires.

Les données personnelles recueillies, à l'exception de la date de naissance, sont également susceptibles d'être utilisées par la CCI pour vous adresser des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS. **Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant la case ci-contre**

Ces données serviront également à la mise à jour du fichier des entreprises de la CCI qu'elle gère conformément aux dispositions du code de commerce dans le cadre de l'exercice de ses missions (*événements, information d'offres d'accompagnement, enquêtes, etc.*). Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement de vos données personnelles selon les conditions générales de la politique de protection des données à caractère personnel de la CCI détaillée dans sa charte sur son site web, en contactant notamment le DPO (délégué à la protection des données personnelles) à l'adresse mail suivante : dpo@reunion.cci.fr

Infos Elections

Le présent questionnaire doit être retourné, dûment signé, à la CCI au plus tard le 30 avril 2021, soit par voie postale à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe, ou par voie électronique sous format « pdf » à l'adresse mail suivante : electionsconsulaires2021@reunion.cci.fr.

Pour tout renseignement portant sur le remplissage du questionnaire ou les modalités de retour vous pouvez :

- Contacter le numéro de téléphone suivant : 0262942105 aux horaires suivants : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Envoyer un mail à l'adresse suivante : electionsconsulaires2021@reunion.cci.fr

Vous pouvez également accéder aux informations générales de la CCI relatives à l'organisation des élections sur le site web de la CCI : www.reunion.cci.fr